



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-6-2021

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 août 2021, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-6-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2007 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE AFIN DE PROHIBER CERTAINS MATÉRIAUX

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à www.ville.lescedres.qc.ca

Donné à Les Cèdres, ce 13^e jour du mois d'août 2021.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 300-6-2021** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 13 août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois d'août 2021.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier